

# INFORMATIONS PAROISSIALES *hebdo*

## Mais si quelqu'un blasphème contre l'Esprit Saint, il n'obtiendra jamais le pardon

Voilà l'un des passages les plus difficiles à comprendre et à admettre de tout l'Évangile. Car il semble contredire l'appel au salut quand Jésus nous révèle que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.

Les scribes accusent Jésus d'être possédé par le "chef des démons", et ce juste au moment où il vient de guérir des malades. Jésus leur réplique par deux petites paraboles avant de terminer par une sentence sur le "péché pour toujours".

La première parabole, en négatif, souligne l'absurdité de l'accusation. La seconde suggère que lui, Jésus, a le pouvoir de ligoter le démon. Jésus explique que le règne et la maison de Satan ne peuvent pas être divisés de l'intérieur, mais doivent être attaqués de l'extérieur. L'homme ne peut pas venir à bout, par ses seules forces, du mal dont il est complice, qui habite en lui dans sa vie ; son salut n'est pas au bout de ses combats intérieurs. Sa libération ne peut venir que d'un Autre que lui-même. Ainsi Jésus affirme qu'il est celui qui libère de la puissance du mal par la puissance de Dieu, par l'Esprit Saint.

Le discours des scribes, adversaires de Jésus, c'est : vous prenez Jésus pour un bienfaiteur, mais vous ne voyez pas qu'il est votre ennemi, puisqu'il est l'ennemi de la vraie religion, celle

que nous vous enseignons. Ils ne reconnaissent pas que Jésus agit sous l'emprise de l'Esprit Saint, et affirment qu'il est animé par un esprit impur. C'est le péché de blasphème contre l'Esprit Saint.

Pourquoi Jésus conclut-il que, pour ce péché, il n'y aura pas de pardon ?

Ce n'est pas la nature du péché en question, ni la limitation de la miséricorde divine, qui rend ce péché impardonnable, mais uniquement l'obstination volontaire dans le mal. Il faut le répéter avec Jésus : Dieu ne condamne personne, Dieu pardonne tous les péchés à tout le monde. Mais il peut exister des hommes qui se ferment résolument à ce pardon : c'est le "blasphème contre l'Esprit". Dieu a beau pardonner, certains refusent ce pardon. Ce doit être cela l'enfer ; aucun de ceux qui s'y condamnent ne veut en sortir, sinon il serait immédiatement sauvé par ce Dieu qui "pardonne tous les péchés et tous les blasphèmes". Ainsi la non-obtention du pardon n'est pas tant la sanction divine de cette objection que la non-conversion du cœur.

À l'exemple des chrétiens d'Orient qui le répètent inlassablement, disons: "Jésus, prends pitié de moi qui suis pécheur. Christe eleison".

Patrice Dujardin, diacre permanent

## À NOTER DANS L'AGENDA

### Samedi 8 juin

16h45 Samedi de la foi

### Dimanche 9 juin

11:00 À la grand-messe, remise des cordons et bénédiction des Servants d'autel et des Servantes de l'assemblée  
Vente de gâteaux par les scouts à la sortie de la messe

15:00 Visite guidée de l'église

### Lundi 10 juin

19:00 Soirée de retrouvailles des pèlerins de Pologne.  
Messe à 19:00, puis repas partagé au 174

### Mardi 11 juin

10:30 Visite catéchétique de l'église pour l'Aumônerie de Fenelon

15:00 Concert - Orchestre à Cordes pour l'insertion des jeunes

### Vendredi 13 juin

19:00 Messe du jeudi

### Vendredi 14 juin

11:30 Réunion des accompagnateurs du catéchuménat

12:30 Messe des Pros animée par le Groupe des Financiers  
suivie du repas à la chapelle Baltard

16:45 Retraite des Premières Communions

20:00 Dîner de fin d'année du catéchuménat

### Samedi 15 juin

09:00 Retraite des Premières Communions

16:00 Concert - Orchestre Symphonique - oeuvres de David Alan-Nihil

18:30 Messe des Premières Communions

## AUX REGISTRES PAROISSIAUX

**Baptêmes** Zita Boone, le 8 juin

**Obsèques** Francis Germain, le 4 juin

## DANS LA PAROISSE

### Remplacement estival

Du 2 Juillet au 2 Septembre, et comme l'année dernière, le Père Donatien Agadjo (comme le père Marc Bandago, il appartient à la Congrégation des Fils de Marie Immaculée) viendra soutenir notre équipe de diacres et prêtres dans sa pastorale estivale. En signe d'accueil, n'hésitons pas à inviter le père Donatien pour un dîner, un apéritif, une découverte de Paris, un brunch, un verre en terrasse, etc., soit directement, soit en vous inscrivant auprès du secrétariat, qui transmettra. Ce sera une belle occasion de faire connaissance.

[secretariat@saintphilippedurole.fr](mailto:secretariat@saintphilippedurole.fr)

## DANS LE DIOCÈSE

### Jubilé de Mgr Jean-Marie Dubois

Mgr Jean-Marie Dubois, ancien curé de Saint Philippe du Roule, célébrera une messe d'action de grâce à l'occasion de son jubilé sacerdotal, le dimanche 30 Juin 2024 à 10h30 en l'église St-Antoine-des-Quinze-Vingt  
66, av Ledru-Rollin / 57, rue Traversière • 75012

Vendredi 21 Juin Fête de la Musique

## La Nuit de l'Orgue à St Philippe du Roule

8 Concerts de 19h à Minuit

au programme :

Orgue Seul, Choeur & Orgue  
Orgue & Trompe de Chasse  
Flute traversière & Orgue

8 organistes qui se relaient toute les 45 minutes

oeuvres des plus Grands Compositeurs à travers les siècles

Charpentier, Heinrich, Caccini, Bach,  
Haëndel, Buxtehude, Haydn, Brahms ...

Entrée Libre et Gratuite !



Église St Philippe du Roule

154 rue du Fbg St Honoré - 75008 Paris  
Métro 9 : St Philippe du Roule - Bus : 28, 32, 52, 80, 93, N02

## SERVANTES DE L'ASSEMBLÉE

On connaît bien le rôle des Servants d'autel, mais moins bien celui de Servantes de l'assemblée, dont le groupe a redémarré il y a quelques mois dans la paroisse. Elles sont essentiellement chargées de l'accueil, de porter la lumière autour de la Parole de Dieu et de l'accompagnement de la procession des offrandes.

## JUBILÉ 2025

Le Pape ouvrira la porte sainte de la Basilique Saint Pierre le 24 décembre 2024 et la refermera le 6 janvier 2026, pour la fête de l'Épiphanie.

Le jour de l'Ascension, le saint Père a publié la bulle d'indiction (c'est-à-dire le texte officiel qui annonce le Jubilé ordinaire de 2025), intitulée « *Spes non confundit* » (« L'espérance ne déçoit pas ») (Rm 5, 5).



**Pèlerinage paroissial  
à Rome pour le Jubilé  
du 31 mars au 4 avril 2025**

Une plongée au cœur de l'Église Universelle ; Audience avec le Saint Père et passage de la Porte Sainte ; pèlerinage aux quatre basiliques majeures

Accompagné par le Père François Potez

Prix : autour de 1200 €

# FIN DE VIE

© Trung Hieu Do / Diocèse de Paris



## DÉCLARATION DE MGR LAURENT ULRICH : QUEL REGARD PORTONS-NOUS SUR LES PERSONNES EN FIN DE VIE ?

Une majorité de Français se déclare pour l'aide à mourir, nous dit-on, mais ce sont des Français en bonne santé que l'on interroge, des Français qui ont peur de la souffrance possible à l'approche de la mort, et c'est légitime. Ceux qui ont un jour rencontré des soignants dans un service de soins palliatifs savent que les personnes qui sont accompagnées dans ces services ne demandent pas la mort. Elles demandent à être soutenues dans leur chemin, soulagées dans leur douleur, entourées si l'angoisse vient. Et ces personnes, ainsi que leurs proches, sont effectivement soutenues, soulagées, entourées. On regrette – et nous le regrettons vivement – que les soins palliatifs ne soient pas partout accessibles, que le précédent plan de déploiement sur le territoire n'ait pas été achevé. C'est pourquoi nous accueillons comme indispensable l'accélération de la mise en place sur tout le territoire des soins palliatifs prévue dans le projet de loi dont l'examen débute au Parlement.

Mais pourquoi, si l'on compte que ce nouveau plan de développement des soins palliatifs portera ses fruits, vouloir aussi le recours à l'euthanasie ou au suicide assisté ?

Bien entendu, tel qu'il est fixé dans le projet de loi actuel, ce recours est strictement encadré : critères d'application, contrôles et évaluations, temps de réflexion incompressible... Mais d'une part, c'est bien à notre système de soins tel qu'il est – et non à un système de santé idéal ou idéalisé – qu'il sera confié d'encadrer ces gestes.

Comment pouvons-nous croire que nos établissements de santé pourront le supporter, ces mêmes établissements où les soignants se dévouent de toutes leurs forces, avec courage et humanité, sans toujours parvenir à accompagner leurs patients faute de moyens, faute de personnels ; où parfois, malgré les efforts des médecins et des infirmiers, on meurt dans les couloirs des urgences sans avoir été pris en charge ? Comment pouvons-nous croire que ce système de soins-ci sera en mesure d'absorber la charge de travail et la charge psychologique, que la réalisation humaine d'un geste aussi grave implique ? Comment pouvons-nous croire que l'euthanasie ou le suicide assisté seront réalisés dans le respect de ce que la loi prévoit, sans risque d'approximations ou de raccourcis ? Mais aussi, comment pouvons-nous imposer aux soignants d'être ainsi tiraillés entre le geste qui soigne, auquel ils ont consacré leur vie, et celui qui tue ?

D'autre part, le parcours naturel de toute loi sociale est de voir son champ d'application s'élargir au fil du temps, de sorte qu'en l'espace d'une génération, un texte qui ne concernait que quelques cas exceptionnels devient d'application bien plus vaste.

Pouvons-nous vraiment croire que le cadre fixé aujourd'hui demeurera inchangé pour les années à venir ? Et le premier critère à disparaître – qui a déjà disparu, en à peine quelques jours d'examen du texte en Commission spéciale à l'Assemblée nationale ! – ne sera-t-il pas celui d'un pronostic vital engagé, ouvrant ainsi la voie à l'euthanasie ou au suicide assisté pour des personnes en situation de handicap ou de dépression ? Le texte qui arrive au Parlement est déjà méconnaissable par rapport à ce qui nous a été présenté il y a un mois, tous – y compris les auteurs de la première mouture du projet de loi – le reconnaissent. Qui nous garantira vraiment, durablement, que la France ne suivra pas dans les prochaines années le même chemin que les autres pays, dont la promptitude à euthanasier nous choque à juste titre ?

Pour nous, l'interdit de tuer demeure un principe fondateur de la société et l'ouverture d'une brèche dans cet interdit comporte le risque

énorme de voir se multiplier les cas d'exception qui auront été admis en très petit nombre dans le projet de loi initial. La référence légale ici instituée exonère la décision morale que cet interdit a pour vocation d'encadrer.

Croyants et non croyants, citoyens que nous sommes, nous sommes nombreux à ne pas pouvoir nous résoudre à ce changement définitif de paradigme. Nous avons déjà manifesté à de nombreuses reprises combien, davantage qu'une aide à mourir, c'est d'une aide à vivre dont notre société a besoin. S'il existe encore une liberté à conquérir, c'est, aujourd'hui, la liberté de ne pas être poussé vers la sortie, de bénéficier de tous les soins, de toutes les cures possibles jusqu'à ce qu'il ne soit plus raisonnable d'aller plus loin. S'il existe encore un droit à reconnaître, c'est le droit d'être considéré comme une personne vivante, une histoire unique, une dignité ineffaçable, jusqu'au bout. La mort n'est là que quand la vie s'est éteinte, pas avant. Les changements sémantiques ne pourront jamais cacher que l'« aide fraternelle à mourir » est toujours la mort donnée par autrui, même si cet autrui est un collègue professionnel.

Oui, en réalité la question qui nous est posée aujourd'hui est celle du regard que nous portons sur les personnes en fin de vie. Ne devrions-

nous pas leur témoigner humanité et tendresse, en leur démontrant avec la simplicité et l'efficacité des gestes du soin qu'elles sont, comme les plus vulnérables, les membres les plus précieux de notre corps social ? Ce que nous croyons, le témoignage que nous voulons porter, avec tous ceux qui sont engagés depuis des années dans cet accompagnement, c'est que le progrès et l'humanité d'une société se mesurent aussi à la manière dont elle considère les plus faibles, les plus petits et les plus fragiles, à la place qu'elle leur fait, à l'attention qu'elle leur manifeste.

Il existe aujourd'hui des moyens sans cesse en progrès qui permettent précisément cela : lutter contre la douleur, accompagner fraternellement, éviter toute forme d'acharnement thérapeutique. Ces moyens qui ont déjà été introduits dans la loi précédente Claeys-Leonetti et qui ont fait leurs preuves, peuvent et doivent être davantage appliqués ; c'est la dette de notre société vis-à-vis des personnes malades que de s'y employer, avant que de céder à la tentation d'une fuite en avant qui entretiendra davantage l'angoisse et les conflits que l'apaisement auquel tous aspirent.

Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris –  
Lundi 27 mai 2024

## « CETTE LOI EST UN PIÈGE »



*Depuis le 27 mai, le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de la vie est examiné en première lecture à l'Assemblée nationale. Décryptage de ce texte largement modifié depuis le 17 mai dernier avec le docteur Jean-Marie Gomas, l'un des fondateurs du mouvement des soins palliatifs en France, gériatre, ancien responsable d'une unité douleurs chroniques et soins palliatifs à l'hôpital Sainte-Périne et auteur, avec le docteur Pascale Favre, de Fin de vie : peut-on choisir sa mort ?*

**Paris Notre-Dame – Vous avez été auditionné par la commission spéciale de préparation de la loi sur la fin de vie le 30 avril dernier. Quel est votre regard sur le projet de loi voté par cette même commission, le 17 mai dernier ?**

**Jean-Marie Gomas** – Personne, parmi les soignants et les responsables qui travaillent sur ce sujet depuis des années, n'osait imaginer que les députés iraient aussi loin dans la méconnaissance, le mépris des soignants et, pour tout dire, l'incompétence notoire dans la vision de l'éthique du soin et de la relation de soin. Le projet de loi actuel n'est pas seulement l'un des plus permissifs du monde... il est aussi totalement mensonger !

**P. N.-D. – C'est-à-dire ?**

**J.-M. G.** – Premier mensonge, on appelle « aide à mourir » des actes qui sont de l'euthanasie et du suicide assisté. Quelqu'un qui ne connaît pas les enjeux de la relation de soin, c'est à dire l'immense majorité de la population, ne se rend pas compte que ce mot « aide » est un piège ; qui refuserait d'être aidé ? Voilà la première victoire des pro-euthanasie : nous forcer à utiliser cette expression d'aide à mourir qui veut tout et rien dire. « Aider à vivre », c'est de la médecine. « Aider à bien mourir », c'est de la médecine aussi, c'est ce qu'on fait en soins palliatifs en « prenant soin » jusqu'au bout de la personne en fin de vie. Mais parler d'« aide à mourir » pour refuser de dire « euthanasie » ou « suicide assisté », ce n'est pas de la médecine, c'est un choix de société, c'est tromper les citoyens.

Un autre mensonge, c'est l'article 1 de cette loi qui redéfinit – alors que cela n'a jamais été demandé par les soignants – les soins palliatifs en soins d'accompagnement. En fait, ce glissement sémantique a une fonction très précise ; cela permet au médecin de proposer la mort programmée dès la première consultation, au moment du diagnostic.

**P. N.-D. – Comme au Canada ?**

**J.-M. G.** – Exactement, comme au Canada, où, dans la même journée, le patient apprend qu'il est atteint d'une maladie grave, incurable, et peut demander – alors qu'il est sous le choc du diagnostic – l'euthanasie sans même commencer le moindre traitement. En France, nous prenons le même chemin, en débaptisant le plan personnalisé de soins – qui existe depuis dix ans et qui est la règle des bonnes pratiques, notamment en gériatrie – en plan personnalisé d'accompagnement durant lequel, comme par hasard, le médecin a pour mission d'annoncer au malade ce qui peut être fait pour lui, y compris la mort programmée. On n'est pas stupide, on a bien compris la manœuvre... D'ailleurs, l'article continue en évoquant la création de maisons d'accompagnement, ce qui est un autre piège !

**P. N.-D. – Que craignez-vous avec ces maisons d'accompagnement ?**

**J.-M. G.** – Les maisons d'accompagnement sont des sous-Ehpad encore moins médicalisées, où – la ministre l'a confirmé – on pourra y administrer la mort programmée. Ce sont donc des maisons d'euthanasie ou de suicide assisté. Cela tombe bien, quand on sait que, par ailleurs, il n'y a plus de budget pour les soins palliatifs ou les Ehpad, plus de médecins ni de soignants, avec des postes vacants partout... Il y a là un aspect d'économie qui reste étrangement passé sous silence ! Cet article 1 est un piège, un piège diabolique. Mais le texte tout entier repose sur la confusion et la manipulation, en profitant du fait que peu d'électeurs sont informés sur la fin de vie.

**P. N.-D. – De quelle confusion parlez-vous ?**

**J.-M. G.** – Ce texte entretient une confusion permanente – et volontaire – entre euthanasie et suicide assisté. Il faut rappeler ici que l'euthanasie, par définition, nécessite l'intervention d'un tiers : une personne vous enlève la vie en administrant une première piqûre pour vous mettre dans le coma et une seconde pour arrêter le cœur. En cinq minutes, vous êtes mort ; on est loin de l'image d'une mort douce... Dans le suicide assisté, ce n'est pas un tiers qui procède à l'acte ; c'est vous qui, jusqu'au bout, avez la liberté, le choix de vous décider à un moment ou à un autre d'absorber un médicament ou de déclencher une perfusion. Or, on touche là un autre point épouvantable du projet de loi, à savoir l'article 11 : « Le professionnel de santé doit rester à une distance suffisante pour pouvoir intervenir en cas de difficulté. » Autrement dit, si le malade n'arrive pas à se suicider tout seul, il faut l'achever ; on bascule de nouveau dans l'acte euthanasique, avec intervention d'un tiers...

**P. N.-D. – Lorsque vous dites que ce texte est l'un des plus permissifs du monde, sur quels aspects concrets vous fondez-vous ?**

**J.-M. G.** – Le projet de loi n'a pris en compte aucune mise en garde du corps médical. Tous les éventuels garde-fous – qui auraient plus ou moins encadré la loi – ont sauté. Prenons les « conditions d'accès », décrites dans l'article 6. Le critère d'engagement du pronostic vital – qui posait déjà problème avec l'introduction du « moyen terme » qui ne veut rien dire en médecine, tant l'évolution de la maladie est différente d'une personne à l'autre – est supprimé et remplacé par celui d'une « affection grave et incurable en phase avancée ou terminale ». On élargit les critères de manière tellement floue que n'importe qui pourra demander à être euthanasié ; on n'est plus dans une loi d'exception mais bien dans une loi incitative. Dans tous les autres pays, on observe une dérive dans les demandes d'euthanasie, avec des critères qui ne sont jamais respectés (à tel point que le médecin responsable de la commission d'évaluation de l'euthanasie du Québec a dû envoyer un mail à tous les médecins québécois durant l'été 2023 pour leur rappeler la loi, en précisant que « la vieillesse ne peut pas être à elle seule un argument pour autoriser l'euthanasie ».) Avec le projet actuel français, on laisse déjà le champ libre à n'importe quelle demande. Le seul critère de restriction est celui des mineurs... mais une partie de l'Assemblée nationale le déplore ; cela nous donne le projet d'après-demain...

**P. N.-D. – D'après vous, quels sont les autres verrous essentiels qui ont sauté ?**

**J.-M. G.** – Je voudrais particulièrement m’attarder sur trois points très graves : l’absence de la collégialité véritable au profit de la toute-puissance médicale, les délais et la possibilité que le tiers soit un proche. Toute ma vie, je me suis battu pour plus de collégialité dans la prise de décision médicale. Avec le projet actuel, la demande d’euthanasie ou de suicide assisté peut être validée par une simple demande formulée auprès d’un médecin, sans besoin de trace écrite, ni de réunion en présentiel ou de contre-examen par un autre médecin, donc sans contrôle en amont... ni après ! Le texte ne prévoit aucun mécanisme de transmission des dossiers comportant des irrégularités et les contrôles – a posteriori, donc une fois les personnes décédées – ne pourront se faire que sur une base déclarative... La porte est grande ouverte à toutes formes de dérives !

**P. N.-D. – Et concernant les délais ?**

**J.-M. G.** – Quand vous êtes malade, il vous faut du temps pour vous adapter, trouver du sens à votre vie, intégrer votre maladie, retrouver votre référentiel, rebâtir ce qui a du sens pour vous... Vous avez besoin d’aide et d’écoute. Avec le plan d’accompagnement, vous pouvez être euthanasié en quinze jours. Mais ce n’est pas tout ! Cette loi est une triple incitation au suicide : d’abord en proposant l’euthanasie ou le suicide assisté dès le diagnostic, en profitant d’un moment de grande vulnérabilité ; ensuite, en imposant la présence d’un professionnel de santé avec qui il faut prendre rendez-vous, ce qui fige tragiquement le passage à l’acte ; enfin, en reprogrammant automatiquement un rendez-vous si finalement vous ne vous êtes pas présenté. Quelle pression ose-t-on mettre sur le malade ? Où est sa liberté ? Un rendez-vous fixé, c’est incitatif, c’est beaucoup plus difficile de renoncer. Alors qu’en Oregon (États-Unis), on sait que 30 % de ceux qui se sont procurés la pilule mortelle y renoncent une fois rentrés chez eux, ce qui montre bien l’ambivalence et la complexité des malades face à la souffrance et à la mort.

**P. N.-D. – Et concernant la possibilité que le tiers soit un proche ?**

**J.-M. G.** – Aucun autre pays au monde n’a osé émettre l’idée qu’un proche pourrait être la main qui administre la mort... On touche là à une certaine perversion, ou à une grande méconnaissance de ce qu’est une famille – avec ses dissensions et ses relations complexes –, et des conséquences psychologiques et transgénérationnelles d’un tel acte. Cela montre bien la disparition totale d’ossature morale et de toute notion d’éthique.

**P. N.-D. – Et sur le délit d’entrave ?**

**J.-M. G.** – Cet article 18 est une catastrophe. Il est rédigé de manière telle que, si vous déployez vos efforts pour convaincre un malade que sa vie a du prix, du sens, et que vous lui proposez des alternatives pour la douleur, vous pouvez être attaqué pour entrave par des associations pro-euthanasie... ou par la famille du malade qui voudrait s’en débarrasser ! C’est insensé.

**P. N.-D. – Cette outrance vous rassure-t-elle sur le fait que le texte actuel va trop loin pour être adopté ?**

**J.-M. G.** – C’est plutôt là le dernier piège de cette entreprise politique. Tout le monde va être vent debout sur ce projet de loi en faisant sauter les articles ajoutés, et ainsi revenir au texte initial qui paraîtra finalement modéré. Or, le texte initial est déjà une horreur. Le collectif soignant – qui regroupe 800 000 personnes et vingt et une sociétés savantes médicales infirmières – s’est déjà élevé contre ce texte qui détruit la relation de soin, ment sur les mots en proposant l’euthanasie et le suicide assisté derrière « l’aide à mourir », met la pression sur les professionnels de santé en imposant leur présence, permet au tiers d’être en position d’achever un proche... et entraînera, à moyen terme, la disparition programmée des soins palliatifs qui s’effondrent dans tous les pays où l’euthanasie a été légalisée.

**P. N.-D. – Que répondez-vous à l’argument de la liberté de choisir sa mort ?**

**J.-M. G.** – J’entends bien l’aspiration de notre société à vivre sans risque, sans souffrance, dans l’obsession de la maîtrise et de l’autonomie. Mais je regarde les pays qui ont légalisé l’euthanasie, qui sont autant d’exemples à ne pas suivre. Les preuves sont formelles : derrière l’illusion de liberté, combien d’abus de faiblesse ? J’étais enseignant universitaire d’éthique à Bruxelles (Belgique) en 2002, au moment du passage de la loi. En 2003 et 2004, j’ai vu des infirmières en larmes raconter qu’elles avaient euthanasié des personnes âgées qui n’avaient rien demandé. Qui peut croire que ce projet n’organise pas la mort programmée des personnes âgées, faibles, vulnérables, dépressives et, bientôt, handicapées ?

Propos recueillis par Charlotte Reynaud

**ARTICLES EXTRAITS DE PARIS NOTRE-DAME DU 30 MAI 2024**

Abonnement à Paris Notre-Dame : Service abonnements • 10 rue du Cloître Notre-Dame • 75004 Paris

On peut aussi écouter ou réécouter la conférence sur la fin de vie, donnée par le père à Guillaume Seguin à Saint-Philippe-du-Roule, à l’occasion du carême 2023 : <https://saintphilippedurole.fr/homelies-et-enseignements/>

## SESSIONS « AMOUR, SEXUALITÉ & VIE CHRÉTIENNE »

### Une formation intégrale originale sur l'amour humain

L'objectif de la session « Amour Sexualité & Vie Chrétienne », proposée par l'AFCP (Association pour la Formation Chrétienne de la Personne) est d'entrer plus spécifiquement dans la connaissance de l'amour humain, profondément ancré dans l'altérité homme-femme.

Cette formation permet de redécouvrir la profondeur de l'amour, ainsi que la beauté et l'exigence du mariage. Elle favorise une remise en question de la vie conjugale, afin d'aider les couples à s'y épanouir pleinement, et d'accompagner les célibataires dans leurs réflexions.

Les conférences s'appuient sur la théologie du corps de St Jean-Paul II, ainsi que sur l'enseignement de l'Église. L'enseignement d'une vision intégrale de la personne a pour vocation, dans les sessions et accompagnements qui peuvent s'ensuivre, d'être incarné c'est-à-dire intégré singulièrement à chacun dans toutes les dimensions de sa personne.

Deux sessions sont proposées dans l'été, à Solesmes,

- **Du 14 au 19 juillet**, avec le père Xavier Lefebvre, (curé de la paroisse Saint-Augustin)
- **Du 4 au 9 août**, avec le père François Potez

Enseignement et inscription sur :

<https://asso-afcp.fr/sessions-amour-sexualite-et-vie-chretienne/>

## AGENDA 2023-2024

Dimanche 23 juin	Journée de fin d'année
Sam 21 & dim 22 sept	WE de rentrée du Groupe Scout
<b>Dimanche 22 septembre</b>	<b>Journée de rentrée paroissiale</b>
Sam 28 & dim 29 sept.	Congrès Mission à Paris
Dimanche 17 novembre	Fête de la dédicace de l'église Journée Mondiale des Pauvres
Samedi 7 décembre	Après-midi du pardon et Mission paroissiale
<b>Dimanche 8 décembre</b>	<b>Ouverture de la cathédrale Notre-Dame</b>
<b>Lundi 9 décembre</b>	<b>Renouvellement de la Consécration de la paroisse à l'Immaculée</b>
Dimanche 15 décembre	Repas des jeunes mariés
Dimanche 12 janvier	Vœux aux bénévoles de la paroisse
Dimanche 9 février	Célébration du sacrement des malades
Mercredi 5 mars	Mercredi des Cendres
Du 31 mars au 4 avril	Pèlerinage paroissial à Rome
Samedi 5 avril	Après-midi du pardon
Dimanche 6 avril	Journée du mariage
Dimanche 13 avril	Fête des Rameaux
Dimanche 20 avril	Dimanche de Pâques
Samedi 3 mai	Fête patronale et pèlerinage à Notre-Dame de Paris
Sam 24 mai	Confirmations
Jeudi 29 mai	Fête de l'Ascension
Dimanche 8 juin	Fête de la Pentecôte
Dimanche 22 juin	Journée paroissiale de fin d'année

## LOCOMOTIVES VERTES POUR UNE PAROISSE MISSIONNAIRE

### Des locomotives qui transmettent l'énergie au lieu de la consommer...

Catéchèse, formation des jeunes et des adultes, préparation au baptême ou au mariage, servants de messe ou servantes de l'assemblée, visite aux malades, maraudes ou soupe Baltard, pots et repas, bricolage, pèlerinages et projets, art culture & foi, communication, journal paroissial...

- Qui viendra donner un coup de main ?
- Qui se formera pour transmettre aux autres ?
- **Qui voudra bien se faire locomotive ?**
- **Qui voudra bien partager son énergie ?...**

## JOURNÉE DE FIN D'ANNÉE

**Dimanche 23 juin 2024, à 11h00** : Grand messe, envoi & bénédiction du Groupe SUF, puis pique-nique au Parc Montceau

## JOURNÉE DE RENTRÉE

**Dimanche 22 septembre 2024** : Comme l'année dernière, nous nous retrouverons au Prieuré de Bray (Oise) pour une journée à la campagne avec le Groupe SUF.

## DENIER DE L'ÉGLISE 2024

Sans votre aide, nous ne pourrions continuer la mission qui nous est confiée dans ce quartier de Paris. Merci à tous ceux qui répondent à cet appel, qu'ils soient habitués à participer aux activités de Saint-Philippe-du-Roule ou fidèles de passage. Merci d'apporter ainsi votre soutien à cette paroisse que vous aimez et qui compte sur vous.

Des enveloppes sont à votre disposition aux entrées de l'église. Vous pouvez aussi faire un don en ligne directement sur la borne disposée à cet effet, ou encore sur le site de la paroisse :

[www.saintphilippedurole.fr](http://www.saintphilippedurole.fr)

## EAU VIVE CAMPS D'ÉTÉ ET STAGES BAFA

L'Eau Vive propose aux enfants de 7 à 18 ans ses camps d'été à Briançon.

Au-delà de 18 ans (ou du Bac), garçons et filles sont invités à faire partie de l'encadrement, surtout ceux qui ont un BAFA (complet ou non). Belle expérience garantie !

Possibilité d'obtenir l'intégralité du BAFA dans l'été : stage théorique du 29 juillet au 5 août, stage pratique avec l'encadrement du camp du 10 au 29 juillet, et stage d'approfondissement pendant les vacances de Noël.

- **Camp de juillet** : du 10 au 29 juillet
- **Camp d'août** : du 10 au 27 août
- **Camp « des Majors »\*** : du 10 au 17 août

\* Camp ouvert aux jeunes avec un handicap mental

# Horaires paroissiaux

Attention : modifications pendant les vacances scolaires

Messes	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
08h00		(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	
09h00							(x)
09h30	(X)						
11h00	X						
12h30			X	X	X	X	
18h30	X						X (dim.)
19h00					(x)		

(x) messe supprimée pendant les vacances scolaires

## Ouverture de l'église

Samedi & Dimanche : 08h30 - 19h45  
Du lundi au vendredi : 07h30 - 19h00  
Jeudi : 07h30 - 20h00

## Adoration et confessions

Du mardi au vendredi : 12h00 - 12h30

## Chapelet

Tous les jours : 18h00

## Adoration du Saint Sacrement

Jeudi : 13h00 - 18h30

## Accueil dans l'église par un laïc

Du lundi au vendredi : 10h00 - 18h00

## Accueil dans l'église par un prêtre ou un diacre

(hors vacances scolaires) 17h00 - 19h00

Lundi : diacre Patrice Dujardin ou Michel Jan

Mardi : diacre Patrice Dujardin ou Michel Jan

Mercredi : Père Marc Bandaogo

Jeudi : Père François Potez

Vendredi : Père Laurent Chauvin

## Les messes de la semaine

	Messe du jour	Heure	Intention de messe
Dim. 9	<b>10<sup>E</sup> DIMANCHE DANS L'ANNÉE DE SAINT MARC (B)</b>	18.30	Luc Vaidis †
		09.30	pour les bienfaiteurs de l'AED
		11.00	<i>aux intentions des paroissiens</i>
		18.30	Bernard Dufaur †
Lun. 10	St Landry <i>Mémoire facultative</i>	08.00	
Mar. 11	St Barnabé <i>Mémoire</i>	08.00	<i>Pour la France</i>
		12.30	Magda-Christine †
Mer. 12	Férie	08.00	<i>Pour les bienfaiteurs de la paroisse</i>
		12.30	Hubert de Diesbach
Jeu. 13	St Antoine de Padoue <i>Mémoire</i>	08.00	<i>Pour les prêtres Pierre Salats †</i>
		12.30	Antonio de Andrade †
		19h00	<i>Pour les vocations à Paris</i>
Ven. 14	Férie	08.00	<i>Pour les malades de la paroisse</i>
		12.30	Jean-Michel Quatrepoint
Sam. 15	Férie	09h00	<i>Pour les vocations</i>
Dim. 16	<b>11<sup>E</sup> DIMANCHE DANS L'ANNÉE DE SAINT MARC (B)</b>	18.30	
		09.30	
		11.00	<i>aux intentions des paroissiens</i>
		18.30	

## Prier avec le Pape François en juin

**Pour ceux qui fuient leur pays.** Prions pour que les migrants, qui fuient les guerres ou la faim et sont contraints à des voyages pleins de dangers et de violence, puissent trouver l'hospitalité ainsi que de nouvelles opportunités de vie dans les pays d'accueil.